

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 03/03/2014

Date de la convocation:
19/02/2014
Date d'affichage:

L' an 2014 et le 3 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 44

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 047.2014
Vote : A la majorité
Pour : 39
Contre : 3
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

047.2014 : Annexes au budget principal : approbation de la liste des contributions et participations 2014 et communication du tableau des effectifs.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant les principales actions et opérations prévues pour 2014, les débats d'orientation budgétaire, les conventions de partenariat en cours ou prévues, ainsi que les contributions demandées par les organismes partenaires à la communauté de communes en tant que membre,

Vu le tableau des effectifs de la communauté de communes (situation au 01/01/2014),

Vu l'avis du bureau du 17.02.2014,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 2 abstentions, décide :

- De valider le tableau des contributions, participations et subventions suivantes à verser en 2014, tableau comprenant une enveloppe – divers – permettant des ajustements mineurs de contributions et subventions :**

Détail contributions		Compte	concerne	précisions	montant
FDMJC	Périscolaire	6288	solde 2013	fonctionnement du service	30 000
FDMJC	Périscolaire	6288	2014	fonctionnement du service	177 160
FDMJC	Périscolaire	6288	2014	facturation intervention péril. sur animation	8 000
FDMJC	Périsco réforme rythmes scolaires	6288	2014	fonctionnement du service	35 000
SIVOM scolaire Wiss	Wingen	6554	2014	enfants scolarisés à l'ext. du territoire	3 125
Syndicat scolaire Soultz	Communes Pechelbronn	6554	2014	enfants scolarisés à l'ext. du territoire	13 500
SCOTAN	participation par hab 1,30 € X hab	6554	2014	xx	24 000
SDIS	contribution au fonctionnement	6554	2014	xx	105 715
SDIS	contribution à l'investissement	6554	2014	xx	21 065
SYCOPARC	participation statutaire	6554	2014	xx	6 725
SYCOPARC	conservation musées musée du pétrole	6554	2014	xx	7 660
SYCOPARC	conservation musées MROF Kutzenhausen	6554	2014	xx	0
SYCOPARC	participation architecte mutualisé	65737	solde 2013	xx	5 825
SYCOPARC	participation architecte mut communes hors PNRVN	65737	2014	prévision (cf délibération spécifique à prendre)	2 880
AASBR	Halte garderie à Morsbronn	6574	2014	Montant 2014 : à retrancher trop payé 2013	85 250
AASBR	Relais assistantes maternelles	6574	2014	Montant 2014 : à retrancher trop payé 2013	39 900
FDMJC	Service animation	6574	2014	fonctionnement du service-postes	103 550
FDMJC	Service animation	6574	2014	fonctionnement du service-actions	10 000
Office de tourisme Intercommunal	participation selon convention	6574	2014	Taxe de séjour perçue intégrée dans la subvention versée / fonctionnmt du service	100 000
ECMU	participation selon convention	6574	solde 2013	selon nb élèves et achats + actions	8 600
ECMU	participation selon convention	6574	2014	selon nb élèves et achats + actions	43 300
ECMU	subv exceptionnelle	6574	2014	cf délibération spécifique à prendre	18 000
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	solde 2013	poste de médiatrice culturelle	6 900
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	solde 2013	participation aux actions	6 250
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	2014	poste de médiatrice culturelle	18 900
Assoc musée du pétrole	participation selon convention	6574	2014	participation aux actions	14 100
AMROF	part visites guidées	6574	2014	xx	0
AMROF	subvention exceptionnelle	6574	2014	cf délibération spécifique	18 000
AMROF	actions/visites guidées forfait annuel 650 €	6574	2014	xx	0
Fédération des professionnels PAC	subvention fonctionnement actions	6574	2014	xx	15 000
Fédération des professionnels PAC	subvention fonctionnement poste	6574	2014	xx	12 000
OCM	OCM subv aux entreprises	6574	2014	xx	0
CAUE	Adhésion 2013	6574	2014	xx	50
mission locale alsace du nord	participation par jeunes accueillis	6574	2014	(3,55Xjeunes CCSP)+(30€Xjeunes accueillis)	12 000
mission locale alsace du nord	participation par jeunes accueillis	6574	2013	rattrapage 2013	11 225
ADEAN	participation par hab 0,80 € X hab	6574	2014	xx	14 550
Aide aux privés	Aide BAFA 500 € X 6 pers en my	6574	2014	xx	3 000
Aide aux privés	subv patrimoine bâti ancien	6574	2014	xx	15 000
Vis-à-Vis	Participation étude de valorisation cyclotouristique	6574	2014	xx	1 000
Maison de la nature du delta de la Sauer et d'Alsace du Nord	Participation journée franco allemande sur les plantes sauvages 15-18 mai	6574	2014	xx	500
Collèges accueil élèves territoire	subv classes découvertes	6574	2014	xx	5 000
college de Woerth et unss	participation selon convention	6574	2014	programme d'actions scolaire	5 850
Verbandsgemeinde Dahner Felsenland	participation mag vis-à-vis	65737	2014	cf délib et convention	20 000
divers	non affecté - enveloppe d'ajustement	6574	2014	marge de manœuvre	7 420
TOTAL					1 030 000

- De prendre acte de la communication du tableau des effectifs à jour.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa

réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 11/03/2014

Reçu en préfecture le 11/03/2014

Affiché le

SLO

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/03/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

